

RESEAU ECOLE ET NATURE

*_*_*_*_*

Association sans but lucratif - Loi du 1er Juillet 1901

*_*_*_*_*_*

164 rue des Albatros
34000 MONTPELLIER

*_*_*_*_*_*_*

☎ : 04 67 06 18 70

✉ : 04 67 92 02 58

*_*_*_*_*_*_*_*

N° SIRET : 384 789 319 000 25
CODE N.A.F. : 9499Z

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 Mars 2020

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019

- RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
- ANNEXES FINANCIERES

124, Boulevard de Magenta – 75010 PARIS

☎ 01 42 27 75 10
✉ 01 42 27 15 75
✉ bahri.brahim@wanadoo.fr

BRAHIM BAHRI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 Mars 2020

*_*_*_*_*_*_*_*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

*_*_*_*_*_*_*_*

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Réseau Ecole et Nature relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...



.../...

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention des membres de l'Assemblée Générale sur la fragilité de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019 malgré la situation excédentaire des deux exercices (2018 et 2019). Bien que plus saine cette situation demeure fragile nécessite le maintien de la vigilance du Conseil d'Administration tout au long de l'exercice 2020 l'année ou elle va commencer à rembourser ses dettes. L'établissement de budgets prévisionnels actualisés, des situations de gestion intermédiaires et des plans de trésorerie réguliers restent fortement recommandés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie observation, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la correcte application des principes comptables applicables à l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 12 Mars 2020

Brahim BAHRI
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RESEAU ECOLE ET NATURE

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	4 395	4 395				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	980	611	369	0,03	565	0,03
Autres immobilisations corporelles	21 165	19 749	1 416	0,28	421	0,07
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	76		76	0,02	76	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	0,20	1 000	0,17
TOTAL (I)	27 616	24 756	2 860	0,59	2 062	0,34
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	36 188	8 854	27 334	5,00	43 674	7,23
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 252		1 252	0,28	1 453	0,24
Créances usagers et comptes rattachés	51 522	2 137	49 386	10,12	39 138	6,53
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs	53		53	0,01		
· Personnel					391	0,07
· Organismes sociaux	3 774		3 774	0,77	6 860	1,14
· Etat, impôts sur les bénéfices						
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
· Autres	264 261		264 261	54,13	384 721	64,21
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	135 930		135 930	27,84	118 354	19,75
Charges constatées d'avance	3 377		3 377	0,69	2 498	0,42
TOTAL (II)	496 357	10 991	485 366	93,41	597 088	93,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	523 973	35 747	488 227	100,00	599 150	100,00

TSARAP EXPERTISE

RESEAU ECOLE ET NATURE

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	94 302	18,12	94 302	18,12
Report à nouveau	-108 603	-22,23	-156 341	-26,08
Résultat de l'exercice	14 668	3,00	47 738	7,97
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports	30 000	6,14	30 000	6,01
Legs et donation				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	30 367	6,22	15 699	2,82
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 571	9,95	46 754	7,90
TOTAL (II)	48 571	9,95	46 754	7,90
FONDS DEDIES				
Sur subventions de fonctionnement				
Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	16 863	3,45	22 852	3,91
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	66 279	13,55	75 004	12,52
Autres	37 426	7,87	59 092	9,58
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	288 720	59,14	379 750	61,03
TOTAL(IV)	409 288	83,03	536 697	86,88
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	488 227	100,00	599 150	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

TSARAP EXPERTISE



RESEAU ECOLE ET NATURE

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	34 784		34 784	18,28	50 518	23,18	-15 734	-31,14
Prestations de services	155 726		155 726	81,72	167 740	76,85	-12 014	-7,18
Montants nets produits d'expl.	190 510		190 510	100,00	218 258	100,00	-27 748	-12,70
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée			-7 486	-3,92	-6 188	-2,83	-1 298	-20,87
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			235 357	123,54	176 642	80,93	58 715	33,24
Cotisations			13 030	6,84	12 550	5,78	480	3,82
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			2 064	1,08	2 425	1,11	-361	-14,88
Reprise sur provisions, dépréciations			4 322	2,27			4 322	N/S
Transfert de charges			3 843	2,02	7 589	3,48	-3 746	-49,38
Sous-total des autres produits d'exploitation			251 129	131,82	193 018	88,44	58 111	30,11
Total des produits d'exploitation (I)			441 640	231,82	411 276	188,44	30 364	7,35
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations			1	0,00	1	0,00		0,00
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			1	0,00	1	0,00		0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			441 641	231,82	411 277	188,44	30 364	7,35
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			441 641	231,82	411 277	188,44	30 364	7,35
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			368	0,19	1 040	0,48	-672	-84,81
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			75 992	39,89	57 540	28,38	18 452	32,07
Services extérieurs			22 887	12,01	18 439	8,48	4 448	24,12
Autres services extérieurs			69 997	36,74	62 076	29,44	7 921	12,78
Impôts, taxes et versements assimilés			3 355	1,78	2 597	1,19	758	29,19
Salaires et traitements			177 029	92,92	147 905	67,77	29 124	19,82
Charges sociales			61 052	32,08	62 281	29,84	-1 229	-1,98
Autres charges de personnel			1 700	0,89			1 700	N/S
Subventions accordées par l'association								

TSARAP EXPERTISE



RESEAU ECOLE ET NATURE

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	583 0,31	792 0,36	-209	-26,38
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	9 874 6,18	4 479 2,08	5 395	120,45
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	1 817 0,98	5 189 2,38	-3 372	-64,97
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1 887 0,99	766 0,35	1 121	146,34
Total des charges d'exploitation (I)	426 540 223,88	363 101 166,86	63 439	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	205 0,11	267 0,12	-62	-23,21
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	205 0,11	267 0,12	-62	-23,21
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	228 0,12	171 0,08	57	33,33
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	228 0,12	171 0,08	57	33,33
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	426 972 224,12	363 539 166,86	63 433	17,45
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	14 668 7,70	47 738 21,87	-33 070	-69,28
TOTAL GENERAL	441 641 231,82	411 277 188,74	30 364	7,38
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolet	12 147	11 611		
Prestations en nature	25 010	4 120		
Dons en nature				
TOTAL	37 157	15 931		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	25 010	4 120		
Prestations				
Personnel bénévole	12 147	11 611		
TOTAL	37 157	15 931		

TSARAP EXPERTISE

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 458 089,94 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 14 668,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/03/2020 par le conseil d'administration.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après. L'association valorise et comptabilise l'engagement en matière de retraite conformément à la convention collective de l'animation applicable dans l'association. La convention collective préconise une indemnité de fin de carrière de l'animation applicable dans l'association. La convention collective préconise une indemnité de fin de carrière valorisée à compter d'un an d'ancienneté à 1/4 de mois de salaire par année de présence, portée à 1/3 de mois de salaire à compter de la 11ème année de présence.

Cet engagement est comptabilisé à hauteur de 48 571 euros

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la base du smic horaire brut avec charges sociales patronales incluses.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 395			4 395
Immobilisations corporelles	20 763	1 381		22 145
Immobilisations financières	1 076			1 076
TOTAL	26 235	1 381		27 616

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II	4 395			4 395
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	415	196		611
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	19 362	387		19 749
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	19 777	583		20 360
TOTAL GENERAL (I+II+III)	24 172	583		24 755

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.



*Éléments constitutifs du fonds commercial***Etats des stocks**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis	43 674		7 486	36 188
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	43 674		7 486	36 188

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 076	1 076	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	50 638	50 638	
Autres créances	268 088	268 088	
Charges constatées d'avance	3 377	3 377	
TOTAL	323 179	323 179	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	13 910
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	3 778
TOTAL	17 688



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	15 245			15 245
Autres réserves (2)	79 057			79 057
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	94 302			94 302
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise	30 000			30 000
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	30 000			30 000
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	124 302			124 302



Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	108 603	
SOLDE	108 603	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	16 835	6 156	10 679	
Dettes financières diverses	28	28		
Fournisseurs	66 279	66 279		
Dettes fiscales et sociales	23 873	23 873		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 553	13 553		
Produits constatés d'avance	288 720	288 720		
TOTAL	409 288	398 609	10 679	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	141
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	14 964
Dettes fiscales et sociales	12 691
Autres dettes	
TOTAL	27 795

Annexe association (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements et sûretés réelles consenties***

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	16 694	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	16 694	



Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	4	
TOTAL	6	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 400 euros.

